Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260223-D2026_15-DE

CITÉ DE Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Le vingt-trois février deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Moncontour sous la présidence de Mme Anne-Gaud MILLORIT, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL-LANGUILLE, Mickaël TARDIVEL, Julie GAUDIN, Karel VAN DAELE, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON, Claire BIDET

Absents excusés : Fanny PROCUREUR donne pouvoir à Sophie FRAVAL LANGUILLE

Absents : Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Eliott RUFFET

Secrétaire de séance : Mickaël TARDIVEL

D2026_15 : APPROBATION DE L'EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF DE MOBILITE ADALEA « CABANES A POUCE »

Dans le cadre du programme TIMS, le consortium Adalea - Penthièvre Actions propose d'accompagner la mise en œuvre d'un service alternatif de covoiturage gratuit, nommé « cabanes à pouce », sur le territoire de Lamballe Terre et Mer.
TIMS – Territoire, Inclusion, Mobilité, Sobriété – est un programme de mobilité durable et inclusive sur l'ensemble du territoire national. Ce programme, vise à lier les enjeux énergétiques et climatiques avec les enjeux sociaux et à généraliser les retombées environnementales et socio-économiques, directes ou indirectes : diminution des impacts des transports sur le climat et la qualité de l'air, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, diminution de la précarité liée à la mobilité, retour à la mobilité pour les personnes en étant éloignées, facilitation du retour à l'emploi, du suivi des parcours de santé et des déplacements en général en proposant des solutions concrètes et sobres en consommation d'énergie et faiblement émettrices de gaz à effet de serre, ciblées sur les publics précaires des zones rurales, urbaines et périurbaines. Le programme TIMS est éligible au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), et doit de fait respecter le cadre et la doctrine définis par le Ministère en charge de l'Energie et du Climat.

Les associations Adalea, 50 rue de la Corderie – 22000 Saint-Brieuc, et Penthièvre Actions, 44 rue de Dinard à Lamballe-Armor, en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du programme TIMS, se sont réunies en consortium, « Le tandem de l'écomobilité », qui a pour objectif de développer une offre de services innovante à l'appui des deux plateformes de mobilité du territoire : Baie Mobil' (SBAA) et Mobil' Actions (LT&M) et de

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260223-D2026_15-DE

devenir une référence en matière de sensibilisation à la mobilité durable et solidaire sur le Pays de Saint-Brieuc.

Le consortium propose ainsi cinq actions :

1) renforcer et outiller les accompagnements individualisés des conseillères en mobilité inclusive,
2) développer des ateliers œuvrant à l'acquisition de compétences en mobilité via l'outil de casques à réalité virtuelle MOBIDEEP « Bouge ta ville », adapté au territoire « Pays de Saint-Brieuc »,
3) sensibiliser le grand public au changement de comportement de mobilité vers une mobilité durable et inclusive,
4) accompagner au développement de l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire,
5) expérimenter une alternative gratuite au covoiturage, les cabanes à pouce, sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

Les « cabanes à pouce » est une initiative qui a été évoquée par le centre social intercommunal de Lamballe Terre & Mer La Boussole et reprise par le consortium « Tandem de l'écomobilité ».

Les « cabanes à pouce » sont un système d'autostop organisé, sécurisé, d'entraide entre piétons et conducteurs qui favorise le covoiturage avec une visée de « lien social » (service gratuit), de solution de mobilité pour les premiers et derniers kilomètres, d'alternative à l'auto-solisme (usage individuel de la voiture) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce service vise tout type de public : conducteurs de voiture personnelle, piétons sans solution de mobilité individuelle et/ou collective, propriétaires de voiture désirant réduire l'utilisation de sa voiture, et in fine, tout habitant désireux de partager son trajet quel qu'en soit l'objectif.

La mise en place d'une telle expérimentation permettrait aux communes concernées et à l'Agglomération de Lamballe Terre et Mer de répondre au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en inscrivant la mobilité dans le projet de développement durable du territoire, de répondre à la Loi d'Orientation des Mobilités en améliorant concrètement la mobilité au quotidien des habitants et en permettant l'accès à la mobilité des publics en précarité mobile et sociale, de compléter une offre de mobilité existante et pouvant s'inclure dans le projet de solutions de mobilité de Lamballe Terre et Mer, de répondre aux besoins de la population, de faciliter les trajets ruraux/urbains, inter-ruraux et de sécuriser et légitimer les autostoppeurs et les automobilistes. De plus, la mise en place de ce service et de ces aménagements se révèlent peu coûteux pour les communes et l'Agglomération car il utiliserait ou s'associerait à des infrastructures déjà existantes.

Lors d'une première réunion, qui a eu lieu le 12/06/2025, à Penthièvre Actions, ce projet d'expérimentation a été présentée à plusieurs communes et à l'agglomération en se basant sur l'axe Erquy – Saint-Alban – Lamballe Armor – Quessoy – Moncontour, pour un lancement en mai 2026. Il a été évoqué que cet axe pourrait s'ouvrir à d'autres communes intéressées au moment de la mise en place ou pour observation et en attente de résultats. **Cette expérimentation ne peut prendre effet qu'avec la validation des communes concernées.** L'équipe TIMS s'engage à coordonner, accompagner et communiquer la mise en œuvre de ce projet au travers de réunions de co-travail avec les communes, l'Agglomération de Lamballe Terre et Mer, les entreprises et structures nécessaires à la bonne mise en œuvre, d'ateliers de sensibilisation à l'autostop et au covoiturage, et en allouant un certain budget de mise en œuvre et de communication.

De prochaines réunions seront organisées suite aux accords des communes voulant participer à cette expérimentation, avec l'attention de créer un comité de partenaires qui co-travaillera sur ce projet de « cabanes à pouce ».

- Considérant l'intérêt de la démarche pour les habitants de la commune,
- Considérant la liaison entre les problématiques environnementales et sociales,

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260223-D2026_15-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DONNE son accord pour participer à la discussion sur cette expérimentation menée par les associations Adalea et Penthièvre Actions dans le cadre du projet TIM'S,

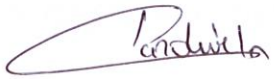
ARTICLE 2 : DESIGNE Madame Maële LASKAR pour suivre ce dossier,

ARTICLE 3 : AUTORISE la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Maire, Anne-Gaud MILLORIT



Le Secrétaire, Mickaël TARDIVEL



Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260223-D2026_15-DE